

- LE PETIT BULLETIN DES MICHARAUDS -

NUMERO 26 6 Mai 2016

➤ A vos agendas !

• **Le 11 juin** : Fête de la pêche organisée par l'APPMA au terrain de boules à partir 9 h. Initiation gratuite réservée aux enfants. Tombola, buffet et buvette.

• **Le 12 juin** : Le sou des écoles vous informe de leur présence au marché des fermes qui aura lieu à la Ferme MABILY et vous propose leur repas fermier à déguster sur place à 16 €/ personne avec au menu : crudités, cochon grillé et son gratin dauphinois, fromage, gâteaux maison et café ou la possibilité d'emporter votre portion (cochon/gratin) au tarif de 8 €. Réservation auprès de la ferme ou sur soudesecoles38590@gmail.com

• **Le 17 juin** : Barbecue du Sou des écoles à l'école de St Geoirs avec spectacle de fin d'année des enfants du RPI.

• **Le 19 juin** : Report de la sortie au Parc aux oiseaux à Villars les Dombes organisée par La Fraternelle. Réservation auprès de Danièle à Ferme Mabilly jusqu'au 12 juin.

• **Le 23 juillet** : Concours de boules à partir de 15 h 30. Nombreux lots à gagner.

• **Le 7 août** : Journée détente et nature aux Arêtes organisée par La Fraternelle.

• **Le 29 août** : Collecte de sang sur le parking de l'école à partir de 17 h.

• **Le 25 septembre** : Repas de la St Michel à la salle de la Fraternelle.

• **Les Soirées « Guinguettes »**

Suite à leur succès de l'an dernier, les soirées guinguettes organisées sur le terrain de boules de la commune les vendredis soirs seront renouvelées. Les dates ne sont pas encore définies au moment de l'édition de ce bulletin mais un petit papier sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants afin de programmer ces moments d'échanges et de partages conviviaux. Nous vous attendons nombreux !



➤ Le repas des anciens

La salle de l'école des P'tits Malins a accueilli le 27 février dernier, les aînés de la commune pour leur traditionnel repas offert par la municipalité. Outre les habitués, d'autres "nouveaux" séniors sont venus partager le repas et l'après-midi ensemble. Pas moins de 38 convives répondaient

présents à l'invitation pour profiter de ce moment et se distraire dans une ambiance chaleureuse, poussant parfois la chansonnette ou racontant quelques blagues qui mettent du baume au coeur, et se régalant autour d'un bon repas. Un temps de pause pour se rencontrer, échanger et resserrer les liens existants, d'en tisser de nouveaux et, pour les élus, de partager un moment d'échange très agréable. Cette année a aussi été l'occasion de faire un petit clin d'oeil, rempli d'émotion, à Madame Thérèse BOIS, la doyenne de la journée, née le 3 janvier 1926, qui a reçu, sous les applaudissements, une plante fleurie remise au nom des élus et des membres du CCAS de la commune.

en leur honneur. Toutes les mamans et futures mamans se sont vues remettre une plante fleurie offerte par la municipalité.



➤ L'école des petits malins

• Quelques temps de NAP :

Nous aimons toujours nous transformer en pâtissiers et découvrir aussi de nouvelles recettes : des roses des sables, du pain perdu, du gâteau marbré. Avec l'aide de Martine, Laurence et Sabrina, les bénévoles, nous continuons nos activités manuelles et nos créations artistiques.

En anglais avec Sėti, nous apprenons le vocabulaire des couleurs, des animaux avec pour support des chansons et différents jeux.

Cette année, nous avons construit un restaurant pour les oiseaux qui se régalaient des graines que nous leur donnons. Nous sèmerons des graines de tournesol que nous récolterons pour eux.

➤ Le club de l'amitié

Le Club de l'amitié a ouvert ses portes le dimanche 3 avril. Diverses animations étaient proposées : tombola, paniers garnis, jambon, enveloppes. Tous les participants sont repartis avec un petit cadeau.



➤ La fête des mères

La Fête des mères est une fête célébrée en l'honneur des mères de notre village. A cette occasion, les habitants de la commune ont été conviés, le samedi 28 mai, à la réception

• **« Expressions et mots sourires » de nos Pâits Malins à l'école :**

Au jardin : « On va voir si les « rennes » (les graines) ont poussé ».

A propos de l'image d'un fer à repasser sur un livre : « C'est un fer à passer les habits ».

Un enfant a eu la varicelle, son copain lui demande : « Elle va mieux ta vermicelle ? ».

Un enfant s'est fait mal et dit :

- « Regarde comme je me suis fait mal chez moi ».

- « Oui tu as un beau bleu » lui dit l'adulte.

- « Non, c'est un violet » répond l'enfant.

« J'ai mal à la chenille (la cheville) ».

« Je veux bien apprendre à tripoter (tricoter) ».

Propos recueillis par Maguy

• **La Randonnée des coteaux** organisée par le sou des écoles du RPI qui a eu lieu le dimanche 10 avril a connu, pour sa première année, un franc succès. Plus de 200 inscriptions pour les parcours de 9 et 15 km. Mais également beaucoup d'enfants ont participé à la chasse au trésor du « Prince St Michel ». Le bureau tient à remercier la commune pour le prêt du terrain, ainsi que pour l'autorisation de cette manifestation sur les chemins de St Michel.

Amandine Plotto, Présidente



➤ C'était il y a 300 ans

Plus de 80 ans avant la Révolution Française, bel exemple de solidarité villageoise. Le système féodal reposait sur la soumission du peuple vis-à-vis des seigneurs. Ces derniers possédaient les

fours, les moulins, les pressoirs. Ils étaient dans l'obligation de les entretenir et de les mettre à la disposition de tous les habitants de la seigneurie. En contrepartie les habitants de cette seigneurie ne pouvaient utiliser que ces installations seigneuriales, payantes. Ainsi, on peut lire, dans les archives départementales de l'Isère :

«En 1705, P.C, fils de J., marchand de St Michel, est allé moudre ailleurs que dans les moulins de St Geoirs. Noble Scipion de Monts de Veillieu, seigneur de Sevasse, capitaine et châtelain de St Etienne, propriétaire des moulins de St Geoirs, l'assigne à comparaître devant le juge. Promesse de ne plus recourir à semblable délit et amende de 22 livres.»

Cette attitude autoritaire, qui les infantilisait, et qu'ils trouvaient injuste, fit aussitôt réfléchir les laboureurs, paysans aisés, qui possédaient au moins un attelage, souvent marchands, puisqu'ils pouvaient se déplacer. Ils se groupèrent et décidèrent de se porter secours lorsqu'ils seraient poursuivis. Ils signèrent cette convention de société : «6 janvier 1706 - Convention de société, contre les seigneurs directs, établie par 13 hommes de Saint Michel, tous marchands et laboureurs : Plusieurs d'entre eux étant poursuivis pour non-paiement de prétendus arrérages de rente qu'ils prétendent être de la qualité de celles qui sont rachetables à la forme des arrêts du conseil et comme le particulier ne peut être défendu en dites demandes sans le secours des autres, iceux ont convenu que quand l'un d'eux sera poursuivi au paiement de telle rente, leurs défenses seront faites aux dépens de tous les susnommés et même au cas que le particulier fut condamné envers le demandeur en quelques dépenses, iceux dépens seront payés entre eux également le tout sans figure de procès.»

Propos recueillis par Madeleine MEUNIER née TANCHOT

➤ L'album des aînés

Un album photos concernant la rencontre des aînés pendant le repas annuel offert par la municipalité a été réalisé grâce à la collaboration de Monsieur Maurice DYE

qui, depuis 1984, a pris des photos de ces moments. Cet album est mis à la disposition sur demande à la Mairie.

➤ Etude scolaire

Mme Antonine CHAVANT, épouse de André CHAVANT, tous les 2 instituteurs en 1945 dans notre village, a fait don à notre commune de leur étude réalisée durant les années 1949 à 1951. Ce travail a été fait en étroite collaboration avec les élèves de l'école aidés de leurs parents et de leur maître dans le cadre des programmes scolaires. Ce document est consultable à la Mairie.

➤ Informations pratiques

• Association des donneurs du sang

L'Association des Donneurs de Sang de la région Stéphanoise et l'Etablissement Français du Sang vous informent que la réserve de produits sanguins est à un niveau très bas, voir trop bas. L'Etablissement français du sang est très inquiet et vous alerte une fois encore. Que ce soit le stock local, régional ou national de produits sanguins, celui-ci est au plus bas. La baisse de mobilisation des donneurs constatée depuis le début de l'année malgré les nombreuses sollicitations et communiqués de presse diffusés dans les journaux ou à la radio, ne nous permet pas d'envisager sereinement le déroulement de l'Euro 2016 ni l'été qui s'annonce. En effet, nous sommes confrontés à une baisse de 20 % des prélèvements ce qui représente 20 000 poches de concentrés de globules rouges au niveau national. Cette baisse est présente dans la plupart des régions, notamment en Rhône-Alpes-Auvergne. En Isère, nous n'avons jamais été confrontés à une baisse aussi importante et aussi durable. Aujourd'hui l'EFS lance un appel urgent à la mobilisation des donneurs qui devra se poursuivre sur les semaines à venir.

Afin de faire face à cette situation délicate, voici nos 2 prochaines collectes : Notez-les bien dans votre agenda et faites en une priorité :

- **Lundi 13 Juin** à la salle des spectacles de St Etienne de St Geoirs de 16 h 30 à 20 h 00 (*Mini garderie pour vos enfants*)

- **Lundi 20 juin** à salle des fêtes de LA FORTERESSE de 17 h 00 à 20 h 00.

Profitez de votre participation pour amener vos amis, vos proches afin de leur montrer la facilité et la nécessité de ce geste à la portée de tous.

Aidez-nous à aider

Le don de sang, un geste de générosité, d'altruisme

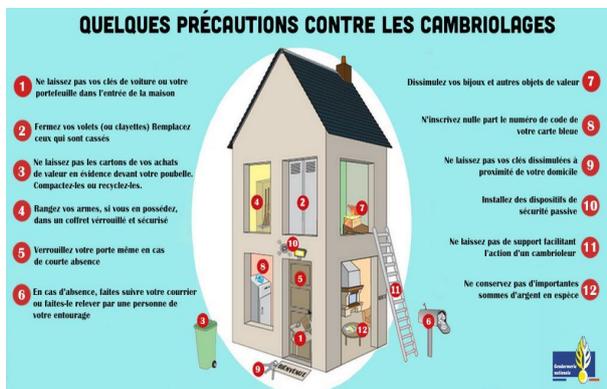


• Tranquillité Vacances

Pour éviter les cambriolages pendant vos vacances, signalez votre absence à la gendarmerie. Vous vous absentez de votre domicile pour des vacances bien méritées ? Avant de partir, vous pouvez signaler votre départ à la gendarmerie dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.

Les services de Gendarmerie peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En cas d'anomalie (tentative d'effractions ou effractions) vous êtes prévenu (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice.

Pour bénéficier de ce service vous devez passer à la brigade de gendarmerie de St Etienne de St Geoirs, 48 heures avant votre départ, muni du formulaire "Opération Tranquillité Vacances".



- 1- **Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison**
- 2- **Fermez vos volets (ou clayettes). Remplacez ceux qui sont cassés**
- 3- **Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle**
- 4- **Rangez vos armes, si vous en possédez, dans un coffret verrouillé et sécurisé**
- 5- **Verrouillez votre porte même en cas de courte absence**
- 6- **En cas d'absence, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de votre entourage**
- 7- **Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur**
- 8- **N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue**
- 9- **Ne laissez pas vos clés dissimulées à proximité de votre domicile**
- 10- **Installez des dispositifs de sécurité passive**
- 11- **Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur**
- 12- **Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèce**



• **Eau et assainissement : modification des règles de calcul des acomptes de mensualisation**

L'année 2015 a permis la mise en place de la mensualisation pour le paiement des

factures d'eau et d'assainissement, sur 30 communes de Bièvre Isère Communauté.

Les modalités sont les suivantes :

- nombre d'acomptes avant la facture de régularisation : 10
- montant mini des acomptes : 5 €
- date du prélèvement : le 15 du mois
- calcul des acomptes : 80 % de la consommation de référence de l'année précédente
- parties fixes incluses dans le calcul de l'acompte
- abonnés exclus du dispositif au bout de 2 rejets consécutifs ou non
- gestion des acomptes rejetés, effectuée par la Trésorerie, qui relancera les abonnés concernés.

Depuis le 1er janvier 2016, la mensualisation est proposée pour les 41 communes dont la compétence eau et assainissement est assurée par Bièvre Isère Communauté.

Face à des demandes croissantes d'abonnés, pour augmenter le montant de leurs échéances mensuelles et réduire ainsi la facture de solde, Bièvre Isère Communauté a décidé de revoir les modalités de calcul des acomptes.

Le contrat de mensualisation, signé par les abonnés, sera modifié en conséquence.



• **Internet 20 méga sur notre commune**

Le Département de l'Isère a confié à l'opérateur Alsatis la gestion de la montée en débit des 300 relais WiFi du département. Le moins que l'on puisse dire c'est que les choses ne traînent pas puisque 44 stations Wifi sont d'ores et déjà opérationnelles. Concrètement, les internautes peuvent dorénavant bénéficier d'une connexion Internet haut-débit nettement plus performante avec un débit descendant maximum multiplié par 5. Dans les communes couvertes par le réseau modernisé, les offres radio affichent ainsi une vitesse de 20 Mbit/s contre seulement 4

jusqu'à présent. Pour les entreprises, des connexions "pro" sont également disponibles avec un débit allant jusqu'à 100 Mbit/s.

L'objectif du plan de montée en débit radio du Département de l'Alsère est d'améliorer rapidement la situation des communes mal desservies par les réseaux filaires. D'ici quelques mois, ce sont donc plus de 30 000 foyers isérois qui seront éligibles au Wifi jusqu'à 20 Mbit/s... en attendant le "très haut-débit pour tous" qui prendra encore de longues années avant d'entrer dans tous les foyers... en particulier dans les zones non denses montagneuses.



• **Bloctel : La nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique.**

Les consommateurs peuvent donc s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition. Pour cela, ils doivent entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site www.bloctel.gouv.fr. Ils reçoivent alors un récépissé précisant la date à laquelle leur inscription est effective. L'inscription est effective au maximum 30 jours après la réception du récépissé. Le récépissé mentionne également la durée d'inscription sur la liste d'opposition, à savoir 3 ans. Et 3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs seront contactés par courriel ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

Si les appels continuent, les consommateurs peuvent s'identifier sur le site www.bloctel.gouv.fr afin de remplir le formulaire. Les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mèneront les enquêtes nécessaires. Toutefois, le démarchage reste autorisé dans les situations suivantes :

- « en cas de relations contractuelles préexistantes » (par exemple, votre banque pourra continuer à vous appeler pour vous formuler des offres) ;
- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- de la part d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'il ne s'agira pas de prospection commerciale.

Les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un numéro de signalement, ne sont pas concernés par Bloctel. Ils doivent être renvoyés par SMS au 33 700.

En outre, tous les opérateurs de téléphonie proposent à leurs abonnés de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition. Il existe 2 types de listes d'opposition :

- la liste rouge (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste ne sont pas mentionnées sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs) ;
- la liste orange (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste orange ne sont plus communiquées à des entreprises commerciales en vue d'une utilisation à des fins de prospection directe. L'inscription sur la liste orange permet d'éviter le démarchage des entreprises commerciales mais les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite continue de figurer dans l'annuaire universel).

Rappel : Le service Bloctel remplace le service Pacitel qui a fermé le 1er janvier 2016 (les personnes qui étaient inscrites sur Pacitel doivent se réinscrire sur Bloctel).



• Aqualibø la Côte St André

Les jours ensoleillés approchent à grands pas, votre centre aquatique ouvrira de 9 h à 17 h 30 tous les dimanches de juin.

Doté d'un bassin sportif de 25 m (profondeur 1.90 m - 2.40 m), d'un bassin ludique de 200 m² avec banquette à bulles, rivière, champignon, jets massant, d'un toboggan, d'une pataugeoire et d'un toit ouvrant, vous pourrez profiter pleinement des joies de l'eau et du soleil aux beaux jours. Pour que se baigner reste un plaisir, le bonnet de bain est obligatoire pour tous. Attention ! Les caleçons de bain ne sont pas autorisés.



- A noter également l'arrivée d'un nouveau rendez-vous en famille ou entre amis (gratuit) pour débiter l'été :

Le Raid Aqualibø (nouvelle version d'Aquanight) : le samedi 2 juillet dès 17 h. Réservez votre soirée !! Formez vos équipes de 2 et venez découvrir des disciplines originales ! Sous forme de mini-raid sans compétition, juste un défi à 2 pour s'amuser dans et autour de l'eau ! Inscriptions à Aqualibø et sur le site internet Bievre-isere.com

- « **Je nagø Aqualibø** », école de natation permettant aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre les bases de la natation et ainsi de se débrouiller dans l'eau afin d'éviter les accidents. Le contenu pédagogique a été élaboré par l'équipe d'éducateurs d'Aqualibø et se veut accessible quel que soit le niveau des enfants. Un moyen efficace de rassurer les parents.



- **Espace Fitness** : Une équipe de professionnels vous accueille 7 jours sur 7 dans un espace de qualité dédié au fitness, au cardio training et à la musculation. Confirmés ou débutants, et quelle que soit votre silhouette, vous trouverez : conseils personnalisés et cours collectifs. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la musculation et du fitness est nécessaire. Accessible aux 16 ans et plus. Cours collectifs enfants sous forme de mini-stage en période de petites vacances scolaires.



- **Espace détente** : Aqualibø vous propose 2 saunas, 1 hammam et 1 jacuzzi. L'accès est réservé aux 18 ans et plus. Vous souhaitez venir vous détendre entre amis, en famille, vous relaxer et profiter d'un moment de repos bien mérité ? N'hésitez pas à venir découvrir cet espace de bien-être, vous y trouverez toute la tranquillité recherchée.



Aqualibø

**70 Avenue Charles de Gaulle
38260 La Côte-Saint-André**

Renseignements au 04 74 20 98 88

• Marché des producteurs et artisans locaux

Le village de Brion organise cette année son marché des producteurs et artisans locaux

pour la deuxième fois. Ce marché aura lieu le dimanche 28 août 2016. Diverses animations vous seront proposées tout au long de cette journée : *Danse de Commœlle* (danse en ligne) - *ROYBON des bois* (bûcheronnage) - *Lucie ROJAT* et ses animaux - *Mme JUGNIER de St Pierre de Bressieux* pour son expo de peinture - *L'attelage du Mont Rolland* pour ses promenades en calèche - *Le Sou des écoles des Coteaux* et ses Jeux en bois, maquillage pour enfants et pêche à la ligne.

Buvette - Restauration rapide



Fête de la forêt et du bois au Grand Serre (26), les 3 et 4 septembre prochains

Pour cette 8^{ème} édition, qui aura pour thèmes principaux la gestion des espaces naturels, la culture forestière, l'exploitation, la transformation et l'utilisation du bois sur les Chambarans ainsi que les Bonnevaux, les accents seront mis sur la valorisation du bois de châtaignier mais aussi, sur l'artisanat et le commerce des massifs forestiers de la région. Des conférences seront organisées par des professionnels le samedi ainsi qu'une table ronde.

Mais également 2 concours seront organisés :

- Le premier étant un concours de design ameublement ouvert aux étudiants en ameublement ébénisterie afin de mettre en valeur une essence locale, le châtaignier ; essence trop souvent utilisée en bois énergie.

- Le deuxième étant un concours de photos prises dans le milieu forestier des Chambarans et des Bonnevaux en partenariat avec la Charte Forestière. Ce concours est ouvert au grand public, alors photographes amateurs à vos appareils, et aux professionnels sachant qu'il y aura deux classements pour chaque catégorie.

Le but est de faire découvrir et valoriser le patrimoine forestier local. Deux occasions de gagner :

Prix « Coup de cœur » du public et prix du jury.

C'est très simple :

Téléchargez le règlement et le bulletin de participation au concours à l'adresse suivante : www.charteforestiere-chambaran.fr/reglement.doc

Après avoir lu le règlement, complétez le bulletin puis retournez-le par mail accompagné de vos photos avant le 14 juillet 2016.

Pour plus d'informations : 04 76 36 30 76.

Entrée gratuite.

Pour en savoir plus :

<http://feteforet2016.wix.com/fete-foret-2016>



Les horaires de la Mairie

► Le secrétariat

Ouverture au public le mardi de 14 h à 16 h 30 et le jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 avec possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

► Le Maire et ses adjoints

Tous les mercredis de 19 h à 20 h.

► Le site internet

Nous vous invitons à retrouver sur notre site des informations pratiques et utiles.

www.mairie-stmichelstgeoirs.com

Conformément à l'article 39 et 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données nominatives. Afin d'exercer ce droit, vous pouvez contacter la Mairie par le biais de notre formulaire de contact sur le site ou par courrier postal.